

LE CANADIEN

Nos Institutions, notre Langue et nos Lois.

L. J. DEMERS & FRERE, Propriétaires-Editeurs, 30, rue de la Fabrique, Quebec.

Abonnement, DITION QUOTIDIENNE (S'abonnement payable d'avance) UN AN... SIX MOIS... TROIS MOIS...

ANONCES, Première insertion... Autres insertions... Avis de Naissance, Mariage ou Décès... Les annonces suivantes seront insérées pour un CENTIM le mot...

Falsifications des substances alimentaires. Le rapport sur la falsification des substances alimentaires donne une statistique intéressante et utile à consulter.

MM. Murray ont reçu la réponse suivant: Département du Revenu de l'Intérieur. Ottawa, 24 février 1883.

Bulletin Commercial. Marchés Anglais. Liverpool, 2 - Coton plus facile. Upland, 5 1/16; Orleans 1 1/16.

QUINA LAROCHE Ferrugineux. Recommandé pour faciliter les Croissances et Formations difficiles, il procure au sang la force et les Globules rouges qui font la beauté, il fortifie l'Estomac, excite l'Appétit, combat l'Anémie, le Lymphatisme, abaisse les Convalescences, etc.

PAPIER WLINSI. Le grand succès du papier Wlinsi est dû à sa propriété d'attirer l'irritation à l'extérieur du corps.

ANEMIE ET CHLOROSE. Dragées, Elixir & Sirop DE FER du Dr RABUTEAU. LAUREAT DE L'INSTITUT DE FRANCE.

Notes Commerciales. Le verre vient de recevoir une nouvelle application; on en fait des bardeaux remplaçant avec avantage le bois ou l'ardoise.

Notes Commerciales. Quantités de farine inspectées durant la semaine expirée le 24 février 1883 à Montréal.

Bulletin Commercial. Coton sans changement. Farine, ferme, 13,000 barils, ventes, 13,000, 370 à 405 pour supérieure de l'Etat.

Vente de Meubles. Seront vendus par le notaire soussigné, JEUDI, le DIX MARS prochain.

MALADIES DE L'ESTOMAC. DIGESTIONS DIFFICILES. PASTILLES PATERSON.

DE BLANCARD. Cos PILULES s'emploient contre les Affections scrofuleuses, la Pauvreté du sang, la Faiblesse de Constitution, l'Anémie, etc.

Notes Commerciales. Les marchands de bois de corde ont fait une bonne semaine à Montréal.

Notes Commerciales. Les marchands de bois de corde ont fait une bonne semaine à Montréal.

Bulletin Commercial. Farine sans changement. Blé irrégulier. Mars 1883.

SOUMISSIONS DEMANDEES. DES SOUMISSIONS cachetées et enveloppées, "Soumissions," seront reçues jusqu'à SAMEDI, 10 MARS prochain.

Appauvrissement du Sang. FIEVRES, MALADIES NERVEUSES. BÉRHOLINI.

Maladies Nerveuses. RADICALEMENT GUERIES PAR LE BROMURE LAROZE. SIROP SÉDATIF d'Écorces d'Oranges amères.

Notes Commerciales. Les marchands de bois de corde ont fait une bonne semaine à Montréal.

Notes Commerciales. Les marchands de bois de corde ont fait une bonne semaine à Montréal.

Bulletin Commercial. Marché en gros de Montréal. (Dépêche spéciale) Montréal, 2 mars 1883.

LE LAXATIF DE FRUIT ORIENTAL. La plus nouvelle et la plus doucement exercée médication de notre siècle.

MALADIES DE LA GORGE, DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE. PASTILLES DETHAN.

VIANDE ET QUINA. VIN AROUD AU QUINA. Le plus réparateur, les éléments du sang.

Notes Commerciales. Les marchands de bois de corde ont fait une bonne semaine à Montréal.

Bulletin Financier. Actions de Banques, etc. Vendredi, 2 mars 1883.

Bulletin Maritime. ARRIVAGES. Halifax, 2 mars - Le steamer New Scotland est arrivé ce soir de Portland.

Grand Tronc. ARRANGEMENTS D'RIVER, COMMENÇANT LUNDI, 2 OCTOBRE 1882.

A Vendre ou à Louer. Une magnifique maison, située dans le quartier de la Pointe-à-la-Croix.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR. Ce Sirop dépuratif, de composition végétale, approuvé par l'Académie royale de Médecine.

Notes Commerciales. Les marchands de bois de corde ont fait une bonne semaine à Montréal.

Notes Commerciales. Les marchands de bois de corde ont fait une bonne semaine à Montréal.

Bulletin Maritime. ARRIVAGES. Halifax, 2 mars - Le steamer New Scotland est arrivé ce soir de Portland.

Grand Tronc. ARRANGEMENTS D'RIVER, COMMENÇANT LUNDI, 2 OCTOBRE 1882.

A Vendre ou à Louer. Une magnifique maison, située dans le quartier de la Pointe-à-la-Croix.

DOCTEUR PIERRE. Eau et Poudres Dentifrices. de la Faculté de Médecine de Paris.

Le nom imprimé sur chaque numéro indique la date de l'abonnement payé.

ROUGH ON RATS.

Détruit les rats, les souris, les belettes, les mouches, les tourterelles, les punaises et autres insectes. 15 cts la boîte chez tous les droguistes.

ANNONCES NOUVELLES.

Vente d'engrais à l'encan.—Oct. Lemieux & Co. Club de raquettes.—George Treggett. Compagnie d'assurance North British & Mercantile.—John Laird. Ingénieur demandé.—J. B. Renaud & Co. A louer.—J. B. Renaud. Collège Militaire Royal du Canada. Pavillon des Patineurs.—R. Campbell. Soumissions demandées.—B. Roblin. On demande.—Brunet, Laurent & Co. A vendre ou à louer.—Thomas Larivière. Avis aux entrepreneurs.—Ernest Gagnon. Le roi à venir.—Ed. H. Laliberté. Finance.—Oct. Lemieux & Co.

QUEBEC

SAMEDI, 3 MARS 1883.

Faits et explications.

Le Journal des Trois Rivières annonce qu'il se fait en ce moment à Rome de grands efforts pour faire changer la destination des biens des jésuites en Canada, et obtenir l'autorisation de les appliquer à la construction et au soutien de la succursale de l'Université-Laval à Montréal. Notre confrère qualifie cette nouvelle de fort étrange, et déclare qu'une pareille tentative ne pourra jamais réussir si Rome est si parfaitement renseigné sur cette question.

Nous ne comprenons pas, s'écrie-t-il, comment on pourrait songer à priver de ses biens, pour les donner à d'autres, l'illustre compagnie qui a évangélisé le Canada.

De quel droit le Journal vient-il essayer de prôner l'opinion des catholiques contre la Cour de Rome, pendant qu'une affaire de cette importance lui est soumise, au moins notre confrère l'affirme?

Si le St-Siège est renseigné! C'est dire en autant de mots que si le Souverain Pontife n'accepte pas la doctrine et les avis du Journal des Trois-Rivières, il donnera un fort triste exemple, etc. il se prêterait à une tentative étrange etc.

Oh donc on veut arriver ceux qui tiennent la plume dans les colonnes de notre confrère?

Rome n'est-elle plus, à leurs yeux, le juge suprême de nos différends, la voix qui a droit de commander et d'être obéie?

J'ai pour glorieuse société de féliciter l'administration passionnée qu'éprouve tout chrétien qui connaît l'histoire des fils de Loyola.

Personne plus que moi n'a travaillé, depuis quelques années, au règlement de la question des biens dont ils ont été naguère en possession.

Un arrangement n'a pu, pour une uneraison ou une autre, être effectué encore.

Mais si une entente eût eu lieu, elle eût nécessairement été accomplie avec le St-Siège ou ses représentants qui, à cette heure, sont les évêques du Canada. Je ne saurais mieux dire que de citer sur ce point important l'opinion de l'éminent évêque des Trois-Rivières.

"Tous les biens de l'ancienne Cie. de Jésus sont des propriétés ecclésiastiques, et c'est aux Evêques seuls que le Chef de suppression confère le droit de les affecter à des destinations pieuses, conformément à l'intention des donateurs.

L'occupation de nos biens par le pouvoir civil fut une usurpation. La prescription n'a point effacé ce péché d'origine, et la possession injuste n'a créé aucun droit à l'usurpateur. Cette possession n'a point été tranquille, témoin les réclamations des Evêques et des catholiques, qui ont obtenu du St-Siège pour le règlement d'une affaire que le gouvernement n'a pu appeler encore aujourd'hui une question pendante." Cette possession n'a point été de bonne foi. A toute époque l'Etat a reconnu la caractère sacré de ces biens qu'il garde contre les droits de l'Eglise; il en a fait tenir un compte séparé; actuellement il a...

Enfin le St-Siège, en vertu de son haut domaine sur les biens de l'Eglise, a d'abord conféré aux Jésuites le droit de négocier en son nom la restitution des propriétés de leurs anciens pères; puis définitivement il a transféré aux Evêques du Canada le mandat de traiter la question avec le gouvernement, et le pouvoir de faire des concessions partielles jugées nécessaires pour la restitution du reste.

Les biens de l'ancienne compagnie de Jésus étant des biens ecclésiastiques, le St-Siège ayant sur ces biens le contrôle absolu, le haut domaine, il s'en suit que c'est à la cour de

Rome seule qu'appartient le droit de décider, ou de déléguer le pouvoir de décider, comment ces biens seront employés.

Et il s'en suit en conséquence que si l'on s'était adressé à Rome concernant ces biens, on eût agi en conformité de la doctrine catholique, et non d'une manière étrange, comme le dit le Journal. S'il est étrange d'avoir recours au St-Siège en semblables cas, à qui donc faudrait-il recourir?

Il n'appartient ni au Journal ni à moi de décréter s'il serait bien ou mal d'appliquer à telles ou telles fins les biens de l'ancienne compagnie de Jésus. Ces biens sont la propriété de l'Eglise, et c'est faire preuve d'une singulière audace que de vouloir lui dicter avec menaces l'emploi qu'elle en doit faire.

J. ISRAËL TARTRE

Tourné casaque.

Après avoir cité cette partie de notre article dans laquelle nous réfutons les arguments de M. Desjardins sur la vente du chemin provincial, la Patrie écrit: "Attention! M. Sénécal, au commencement à oublier le voyage d'Europe et la fusion ou plutôt le rapprochement des deux journaux ministériels de Québec."

La raison de cet injuste oubli est tout entière dans la persistance que mettent les jésuites à glorifier, depuis plus de deux siècles, leurs martyrs dont ils font journellement un objet de réclamation pour leur cause. (Ibid.)

Nous sommes tenté de dire qu'en tant langage chez un Canadien français est une infamie. Le mot est trop sévère? nous ne le croyons pas. En citant ces passages, M. Chapais a rappelé l'immortelle parole de Montaigne: "Ne fait pas des ingrats qui veut... Honneur à ceux qui font des ingrats, mais malheur à ceux qui le sont; malheur à ceux qui font les apôtres et les orateurs de l'ingratitude."

M. Meretier.

Ce soir à lieu, au Windsoor, une assemblée du club de réforme, section anglaise. L'ordre du jour est une motion de M. McGoun au fins de déclarer que la nomination de M. Mercier au poste de chef de l'opposition a été faite, vu ses tendances coalitionnistes.

Nous pouvons assurer nos jeunes amis du club de réforme qu'ils se donnent bien du mal inutilement. Il n'y a plus à craindre le spectre de la coalition!

Election d'Ontario.

Aux élections qui viennent d'avoir lieu dans la province d'Ontario, les conservateurs ont enlevé les divisions suivantes aux libéraux:

- Addington. Cardwell. Cornwall. Dufferin. Elgin, E. Frontenac. Grey, S. Hazon. Hastings, E. Kent, O. Lennox. Middlesex O. Northumberland, O. Perth, N. Peterboro'. Prince Edward. Victoria, Nord.

Histoire des Canadiens-Français par Benjamin Sulte.

Conférence de M. Thomas Chappais.

La conférence donnée mercredi soir au "Cercle catholique de Québec" par M. Thomas Chappais est un acte de justice et de courage auquel applaudiront tous les amis de la vérité.

La compagnie de Jésus a été noblement vendue des accusations graves et injurieuses portées contre elle par l'auteur de l'histoire des Canadiens-Français.

Nous avons jusqu'ici pour M. Benjamin Sulte une estime profonde, nous espérons de lui de grandes choses; et quand l'occasion nous en a été offerte, nous avons été heureux de rendre hommage à son talent, à son érudition, à son infatigable ardeur pour l'étude.

Un jour, les mille voix de la publicité nous annoncent qu'il s'agit de faire un livre historique national à laquelle il travaillait depuis de longues années, et nous battons des mains. Nous n'avions pas en effet le droit de croire que la patrie allait voir élever à sa gloire un monument splendide et durable? Les premières livraisons furent l'objet de critiques assez sévères; cependant ces critiques portaient plutôt sur la forme que sur le fond de l'ouvrage, et nous attendions avec confiance les livraisons suivantes.

Un jour, les mille voix de la publicité nous annoncent qu'il s'agit de faire un livre historique national à laquelle il travaillait depuis de longues années, et nous battons des mains. Nous n'avions pas en effet le droit de croire que la patrie allait voir élever à sa gloire un monument splendide et durable? Les premières livraisons furent l'objet de critiques assez sévères; cependant ces critiques portaient plutôt sur la forme que sur le fond de l'ouvrage, et nous attendions avec confiance les livraisons suivantes.

Un jour, les mille voix de la publicité nous annoncent qu'il s'agit de faire un livre historique national à laquelle il travaillait depuis de longues années, et nous battons des mains. Nous n'avions pas en effet le droit de croire que la patrie allait voir élever à sa gloire un monument splendide et durable? Les premières livraisons furent l'objet de critiques assez sévères; cependant ces critiques portaient plutôt sur la forme que sur le fond de l'ouvrage, et nous attendions avec confiance les livraisons suivantes.

M. Sulte avait été présent à la conférence de mercredi soir, il aurait vu avec quelle indignation l'auditoire accueillit cette déclaration qui ne trouvait sa place que sous la plume d'un ennemi de l'Eglise.

Il aurait vu de même les autres après les autres tous les griefs exprimés contre la Société de Jésus dans le dixième chapitre de son ouvrage.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

M. Sulte, prétendant écrire la vérité, jette le blâme et l'injure à la face de nos missionnaires et de nos martyrs, illustres fils de saint Ignace de Loyola.

Legislatura Provinciale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SÉANCE DU SOIR.

1er mars 1883.

(Suite)

DISCOURS DE M. FICARD.

Après les remarques de M. Wurielle en réponse à M. Mercier, sur le budget, M. Ficard dit qu'il ne peut pas féliciter le gouvernement par la manière dont il a réglé la question de la dette de la ville de Québec au chemin de fer du Nord, et qu'il se rappelle que, lors de la vente de la partie de ce chemin, on nous promettait qu'en sus du prix de vente nous aurions \$500,000, moins \$143,900 par des déductions de la dette que l'on avait placées entre les mains de l'honorable M. O'Reevey, ce qui nous fait \$357,000.

Après avoir fait les arrangements faits entre le gouvernement et la Corporation de la ville de Québec, il a toute raison de croire que la province n'aura pas un seul cent de cette balance de \$500,000 que l'on promettait à la dernière session.

Cette balance est allée dans le coffre de tant d'autres sommes sont tombées depuis le 2 mars 1878. De plus, ajoutait-il, le paraitrait que l'on aurait profité de la dernière transaction pour y ajouter la balance de fonds municipaux que la ville de Québec devait au gouvernement.

Il ne peut pas plus féliciter le gouvernement pour l'émission de mandats spéciaux en juillet et en avril derniers, au montant d'au delà de \$400,000 pour payer des comptes et des réclamations qui n'étaient point en souffrance et cela en contrepartie à la loi.

Il ne peut encore bien moins approuver le gouvernement par l'augmentation d'un dixième de \$40,000 seulement pour le service civil.

Il termine en disant qu'il profiterait de la présente occasion pour dire au chef du gouvernement qu'il voyait avec peine le gouvernement actuel entrer dans la voie des expédients, et des extravagances tout battues par leurs devanciers les gouvernements Joly et Chaspeaux.

Que pour lui il saisi ce moment opportun pour dire aux chefs du grand parti conservateur qu'il n'est point d'homme qui ne soit un peu trompé, mais que les chefs n'ont pas mieux dans l'avenir.

Qu'il continue de leur donner son support durant cette session, ce ne sera qu'à la condition que, durant la vacance prochaine, ils devront prendre les moyens de remplir sérieusement leur programme d'économie, ainsi que bien d'autres réformes propres à satisfaire le pays et les amis.

Séance du 2 mars 1883. La séance commença à 3.30 p. m. L'hon. M. MOUSSEAU, propose que les mesures du gouvernement soient la priorité, le mercredi, jusqu'à la fin de la session.

L'hon. M. MERCIER s'y oppose. M. GAGNON demande que la motion de l'hon. M. Mousseau reste suspendue. Pour moi je suis bien pour l'économie, mais jamais au détriment du bien-être de la province.

L'hon. M. BEAUBIEN fait quelques remarques au sujet de la commission chargée de faire des économies dans l'administration du service civil. L'orateur parle ensuite des inspecteurs des mines. "Je ne suis pas prêt, dit-il, à condamner le gouvernement pour les travaux de l'inspecteur des mines. Je crois qu'il serait préférable d'accorder une prime aux individus qui découvriraient des mines. En effet on ne saurait voir les inspecteurs garder le secret. Des personnes se rendront dans leurs bureaux, s'empareront des documents et s'en serviront pour faire de la spéculation.

Un reproche au gouvernement de vouloir faire continuer les travaux de construction des édifices parlementaires. Pour moi je suis bien pour l'économie, mais jamais au détriment du bien-être de la province.

L'hon. M. LYNCH—J'ai reçu un très grand nombre de capitalistes américains de New-York qui me demandent des renseignements sur les richesses minières de notre province. On n'a pas d'idée des ressources de notre province de ce côté.

C'est le devoir du gouvernement d'encourager par tous les moyens possibles l'industrie minière. Nous sommes de phosphate et de cuivre doivent être exploités.

J'en viens à une remarque faite hier par l'honorable député de Sherbrooke, l'hon. M. Robertson, à savoir que nos dépenses avaient augmenté. Je le regrette profondément.

Il y a une raison qui explique l'augmentation des dépenses depuis 1868. Si nos dépenses ont augmenté nous devons pour les expliquer les grands travaux qui ont été exécutés, les nombreux chemins de fer qui ont été construits.

Un dit que la province de Québec est dans les dettes, que l'avenir est désespéré, que nous marchons forcément vers l'union législative. On dit tout cela mais l'on se trompe. On dit qu'un grand danger menaçait la province. Ce danger n'existe que dans l'imagination de ceux qui en parlent.

L'hon. M. JOLY—Le gouvernement, au lieu de se disculper des accusations portées contre lui par l'opposition, se défend et nous dit: "Quand vous étiez au pouvoir vous ne faisiez pas mieux."

Reprendre ainsi aux accusations c'est faire perdre inutilement le temps de la Chambre. L'honorable commissaire des terres vient de dire que le danger n'existe que dans les cerveaux de ceux qui le désirent. Le trésorier de la province désire donc le danger puisqu'il nous expose à l'impôt et nous avons bien ingénieusement dit que le danger n'existe que dans les cerveaux de ceux qui le désirent.

Voici la résolution telle que préparée et adoptée par le Cercle Catholique, à la suite de la conférence de M. Chappais, mercredi, le 28 février dernier. "Que les fidèles et les remarques les plus sages de la Société catholique de Québec soient offerts au monsieur Thomas Chappais, pour son travail de critique contre ses assertions de monsieur B. Sulte, à l'égard des jésuites dans son ouvrage Les Canadiens, romans, en cours de publication. "Que le Cercle catholique de Québec saisi cette occasion de protester énergiquement au nom de la vérité historique et de l'honneur national contre les injures faites, dans cet ouvrage, à la face de la Société de Jésus, vis-à-vis de laquelle le Canada contracte une immense dette de reconnaissance de la fondation du pays. "Que copie de la présente résolution soit envoyée à R. P. Jésuites."

pris par MM. Joly, Baubien et Watta qui se prononcèrent contre le projet.

L'hon. M. MERCIER propose la motion suivante: "Il nous est impossible de ne pas censurer le gouvernement pour avoir, le 16 février dernier, mis devant cette Chambre un document faux et mensonger, qui n'était pas signé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur."

Après un long débat, la proposition de M. Mercier est mise aux voix et rejetée par 36 voix contre 12. La séance est levée à trois heures.

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa 2 mars.

La séance ouvre à trois heures et demie. Sir JOHN MACDONALD présente un message de Son Excellence nommé Sir John Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Leonard Tilley et Sir Charles Tupper commissaires, conjointement avec le Président, de l'économie interne de la Chambre.

Sir JOHN MACDONALD dépose un projet de loi pour amender et consolider plusieurs actes concernant les terres de la Puissance. Ce projet est le même en substance que celui de l'année dernière qui a été retiré à la fin de la session. Les modifications seront désignées sur le projet de manière qu'on puisse les comprendre facilement.

LES BANQUES. Sir L. TILLEY propose des résolutions portant qu'il est expédient d'amender le nouveau acte des banques 34 Vict., chp. 5 de manière à pourvoir à une transmission plus régulière et plus facile au gouvernement de la liste certifiée des actionnaires; à imposer une pénalité pour contre-venance à telle disposition; à imposer des pénalités sur les banques qui permettent que le montant de leurs billets en circulation dépasse celui fixé par la loi ou qui tentent de réserver un montant de billets de la Puissance moindre que la loi l'exige; à imposer aussi des pénalités sur les banques qui négligent de faire leur rapport mensuel dans le temps prescrit par la loi ou qui tombent en contre-venance avec n'importe quelle disposition des clauses 40 ou 43 ou des clauses 46 ou 5, de l'acte des banques; et à modifier la forme des rapports mensuels et des dispositions concernant les sociétés qui maintiennent illégalement le nom de banques ou qui prennent une désignation quelconque pour faire entendre qu'elles ont le caractère d'une banque.

Le ministre des finances dit que les listes des actionnaires sont faites à présent d'une manière très irrégulière, et que ces listes ne sont publiées qu'une fois dans trois ans. Il est important en vue des grands changements qui ont lieu au sujet des actionnaires, que ces listes soient publiées tous les ans et qu'une pénalité soit imposée sur les banques qui ne fournissent pas ces rapports punctuellement.

La seconde résolution se rapporte aux banques qui permettent que leur circulation excède le montant limité par la loi. Actuellement le montant est limité, mais il n'y a aucune pénalité imposée pour la violation de la loi, et nous nous proposons de le faire. Un certain nombre de propositions concernant des amendes à être soumises à la Chambre, sont adoptées, et la séance est levée à 5.25 heures. La Chambre s'ajourne.

Le projet de loi de M. Casgrain relatif à la prévention des fraudes dans les contrats nécessitant une dépense de l'argent public est renvoyé à un comité spécial composé de M. Amyot, Cameron (Huron) Casgrain, Conroy, Giguère, Gagnon, Gauthier, Kibbert, Kerr, Tupper et Walton.

M. ROBERTSON (Hamilton) propose la seconde lecture du projet pour amender la loi ayant rapport aux causes devant les juges de comté, en cour criminelle.

M. CAMERON (Huron) demande des explications et suggère que le projet soit renvoyé à un comité spécial. M. ROBERTSON dit que le but du projet est de donner aux personnes qui ne sont pas constituées à subir un procès, mais qui sont seulement obligées de comparaître, l'opportunité d'avoir un procès prompt si elles le désirent. Si un homme est emprisonné, il ne peut pas, d'après la loi actuelle, demander un procès prompt, mais s'il est admis à caution il doit attendre les assises. Il pense que le fait d'admettre un homme à caution après que sa cause a été entendue, est une plus grande preuve de son innocence que s'il était jugé en prison. Il ne pas voir ce qui pourrait gagner en renvoyant ce projet à un comité spécial.

L'hon. M. BLAKE est d'opinion que l'on devrait donner plus de publicité aux procès. Après une courte discussion, le projet de loi est adopté en seconde délibération avec l'entente qu'il sera renvoyé à un comité spécial.

Sur proposition de M. Muloch le projet de loi amendant l'acte des chemins de fer de 1879 est adopté en seconde délibération et renvoyé au comité des chemins de fer et des canaux.

INTERPELLATION. M. WELDON demande si c'est l'intention du gouvernement de lancer une proclamation mettant en force l'acte de naturalisation du Canada de 1881, et quand?

Sir JOHN MACDONALD répond que le gouvernement ne lancera pas de proclamation, vu qu'il est en correspondance avec le gouvernement impérial. Un certain nombre de propositions concernant des amendes à être soumises à la Chambre, sont adoptées, et la séance est levée à 5.25 heures. La Chambre s'ajourne.

Le quatrième clause relative aux rapports mensuels. A présent ces rapports doivent être faits le 10 de chaque mois, mais il n'y a aucune pénalité. Des amendes ont été établies successivement au Manitoba et dans le Nord-Ouest, et il est très difficile pour elles de faire leurs rapports au temps dû. On propose de prolonger l'époque de vingt jours et d'imposer une pénalité pour celles qui ne remplissent pas cette obligation.

L'amendement concernant les sociétés qui prennent le nom de banques ou de compagnies de banques a pour objet d'empêcher les sociétés de prendre un nom qui pourrait conduire le public à supposer que telles sociétés sont autorisées à agir comme des banques ayant une charte et que le public peut par conséquent compter sur la protection qu'il doit attendre d'une banque constituée légalement.

La clause, ayant rapport aux congés des banques, a pour but d'empêcher les mêmes dispositions à l'île du Prince-Edouard, à la Colombie Anglaise et à Manitoba.

Les résolutions sont adoptées par le comité général et un projet de loi basé sur ces résolutions est proposé et adopté en première lecture.

DOUANES. L'honorable M. BOWELL propose que la chambre se forme en comité pour prendre en considération les résolutions suivantes: "Qu'il est expédient de consolider les différents actes concernant les douanes et d'enlever tout doute dans l'interprétation de certaines dispositions, etc., etc."

Pour donner des pouvoirs additionnels dans la perception des droits de douanes et imposer des pénalités, pour empêcher la contrebande et autres fraudes dans le revenu et pour punir les contrevenances aux lois de douanes. 2. Pour accorder une diminution de droits sur les marchandises endommagées qui paient des droits spéciaux, etc., etc."

disent ou la réhabilitation de telles pénalités ou amendes.

Quelques-uns des amendements, dit-il, ont pour objet d'empêcher la contrebande et les fraudes, spécialement une sorte de fraude qui a pris naissance à cause d'un système d'annuler les bons donnés pour l'exportation des marchandises. Ceci se rapporte plus particulièrement à St-Pierre.

La loi actuelle autorise l'annulation des bons sur le certificat de deux citoyens respectables, et il y a eu des transactions telles qu'on a été sous l'impression que les parties n'étaient pas aussi respectables qu'elles auraient dû l'être. Il est proposé que l'annulation se fasse sur le certificat de l'officier de douane ou d'un autre fonctionnaire compétent.

On propose une disposition pour se corréder une diminution sur les marchandise endommagées qui paient des droits spéciaux, de manière que, si les marchandises sont endommagées au montant de 50 pour cent, elles ne paieront seulement que la moitié du droit spécifique, et ainsi de suite.

La loi actuelle permet la livraison des marchandises aux entrepôts ainsi qu'à bord des navires d'une certaine dimension faisant la pêche en mer.

Il sera stipulé d'étendre cette disposition à tous les vaisseaux pêchant dans les rades.

Les résolutions sont adoptées par le comité, et un projet de loi basé sur ces résolutions est proposé et adopté en première délibération.

Le projet de loi de M. Casgrain relatif à la prévention des fraudes dans les contrats nécessitant une dépense de l'argent public est renvoyé à un comité spécial composé de M. Amyot, Cameron (Huron) Casgrain, Conroy, Giguère, Gagnon, Gauthier, Kibbert, Kerr, Tupper et Walton.

M. ROBERTSON (Hamilton) propose la seconde lecture du projet pour amender la loi ayant rapport aux causes devant les juges de comté, en cour criminelle.

M. CAMERON (Huron) demande des explications et suggère que le projet soit renvoyé à un comité spécial. M. ROBERTSON dit que le but du projet est de donner aux personnes qui ne sont pas constituées à subir un procès, mais qui sont seulement obligées de comparaître, l'opportunité d'avoir un procès prompt si elles le désirent. Si un homme est emprisonné, il ne peut pas, d'après la loi actuelle, demander un procès prompt, mais s'il est admis à caution il doit attendre les assises. Il pense que le fait d'admettre un homme à caution après que sa cause a été entendue, est une plus grande preuve de son innocence que s'il était jugé en prison. Il ne pas voir ce qui pourrait gagner en renvoyant ce projet à un comité spécial.

L'hon. M. BLAKE est d'opinion que l'on devrait donner plus de publicité aux procès. Après une courte discussion, le projet de loi est adopté en seconde délibération avec l'entente qu'il sera renvoyé à un comité spécial.

Sur proposition de M. Muloch le projet de loi amendant l'acte des chemins de fer de 1879 est adopté en seconde délibération et renvoyé au comité des chemins de fer et des canaux.

INTERPELLATION. M. WELDON demande si c'est l'intention du gouvernement de lancer une proclamation mettant en force l'acte de naturalisation du Canada de 1881, et quand?

Sir JOHN MACDONALD répond que le gouvernement ne lancera pas de proclamation, vu qu'il est en correspondance avec le gouvernement impérial. Un certain nombre de propositions concernant des amendes à être soumises à la Chambre, sont adoptées, et la séance est levée à 5.25 heures. La Chambre s'ajourne.

Le quatrième clause relative aux rapports mensuels. A présent ces rapports doivent être faits le 10 de chaque mois, mais il n'y a aucune pénalité. Des amendes ont été établies successivement au Manitoba et dans le Nord-Ouest, et il est très difficile pour elles de faire leurs rapports au temps dû. On propose de prolonger l'époque de vingt jours et d'imposer une pénalité pour celles qui ne remplissent pas cette obligation.

L'amendement concernant les sociétés qui prennent le nom de banques ou de compagnies de banques a pour objet d'empêcher les sociétés de prendre un nom qui pourrait conduire le public à supposer que telles sociétés sont autorisées à agir comme des banques ayant une charte et que le public peut par conséquent compter sur la protection qu'il doit attendre d'une banque constituée légalement.

La clause, ayant rapport aux congés des banques, a pour but d'empêcher les mêmes dispositions à l'île du Prince-Edouard, à la Colombie Anglaise et à Manitoba.

Les résolutions sont adoptées par le comité général et un projet de loi basé sur ces résolutions est proposé et adopté en première lecture.

DOUANES. L'honorable M. BOWELL propose que la chambre se forme en comité pour prendre en considération les résolutions suivantes: "Qu'il est expédient de consolider les différents actes concernant les douanes et d'enlever tout doute dans l'interprétation de certaines dispositions, etc., etc."

Pour donner des pouvoirs additionnels dans la perception des droits de douanes et imposer des pénalités, pour empêcher la contrebande et autres fraudes dans le revenu et pour punir les contrevenances aux lois de douanes. 2. Pour accorder une diminution de droits sur les marchandises endommagées qui paient des droits spéciaux, etc., etc."

Pour donner des pouvoirs additionnels dans la perception des droits de douanes et imposer des pénalités, pour empêcher la contrebande et autres fraudes dans le revenu et pour punir les contrevenances aux lois de douanes. 2. Pour accorder une diminution de droits sur les marchandises endommagées qui paient des droits spéciaux, etc., etc."

Pour donner des pouvoirs additionnels dans la perception des droits de douanes et imposer des pénalités, pour empêcher la contrebande et autres fraudes dans le revenu et pour punir les contrevenances aux lois de douanes. 2. Pour accorder une diminution de droits sur les marchandises endommagées qui paient des droits spéciaux, etc., etc."



LE COMPOSÉ VEGETAL DE LYDIA E. PINKHAM.

Pour toutes les douleurs, affections communes, et autres maux de la femme. Préparé par une Femme. Médécine pour les femmes. Inventée par

DEPECHE DE MIDI EUROPE.

Paris. 2.—Les amis de Byrne ont télégraphié à l'assistant secrétaire de la Ligue irlandaise nationale des ouvriers, le priant d'examiner les livres et de noter les entrées de Byrne le jour où ont été assassinés Cavendish et Burke.

Le gouvernement d'Angleterre avait décidé de lui ou non il accordera l'extradition de Byrne.

L'irlandais, John Walsh, a été arrêté hier au Havre. On dit qu'il a avoué avoir pris part aux meurtres du Parc Phoenix.

IRLANDE. Dublin, 2.—On vient de faire une autre arrestation à Fullamore pour conspiration de meurtre.

On croit que Brennan, Egan et plusieurs amis de Parnell de la Chambre des Communes accompagneront ce dernier en Amérique. C'est son intention de donner un rapport complet sur la manière dont les fonds ont été dépensés.

Un correspondant de Londres écrit au Freeman pour lui annoncer qu'un mandat d'amener a été émis contre le No. 1 des invincibles. Des copies ont été envoyées à Liverpool et à Birmingham.

On a raison de croire qu'il sera arrêté avant longtemps. Le correspondant ajoute que l'Angleterre n'a pas d'autre alternative que de demander aux gouvernements français et américains l'extradition de Byrne et de Sheridan.

Le Freeman annonce que Walsh qui a été arrêté au Havre est la personne qui a été dénoncée par Carey.

ESPAGNE. Madrid, 2.—On rapporte que le gouvernement a l'intention de déclarer en état de siège plusieurs districts de l'Andalousie où les anarchistes troublent l'ordre public.

ETATS-UNIS.

Sheridan. Washington, 2.—Un rapport que Sheridan dont l'extradition a été demandée par le gouvernement anglais a été définitivement accusé de meurtre au département de l'Etat par le chargé d'Affaires anglais.

Le tarif. La commission chargée du tarif a fait rapport recommandant l'adoption du projet du Sénat avec quelques amendements d'une importance générale. La commission a recommandé une augmentation de taxes sur l'acier.

New York, 2.—Une dépêche de Washington au Herald annonce que les personnes les mieux informées sont d'annoncer que le tarif général tel que modifié par les protectionnistes extrêmes en conférence sera adopté par les deux chambres et deviendra loi.

Arrestation. Philadelphie, 2.—W. H. Kemble, président du comité de fer Union, arrêté hier, a donné un cautionnement. L'accusation portée contre lui est qu'il aurait insulté un reporter qui aurait essayé d'avoir une entrevue avec lui.

CANADA.

Les journaux anglais. Montréal, 2.—Les journaux anglais de cette ville commencent en termes sévères la conduite des citoyens parlant l'anglais; ils leur reprochent de ne pas avoir pris, hier, une part assez active aux élections civiques.

Honours de mort. Toronto, 2.—Mr Fenton, avocat de la couronne, a reçu, ce matin, une carte-poste portant ces mots: "Votre terreur, légèreté les affaires de votre conscience, Mort," et un dessin très bien exécuté d'un crâne et des ossements en croix. Cet avocat intente des poursuites contre les annonceurs de lotteries et les vendeurs de billets. Il regarde cette carte comme une farce.

Mort accidentelle. Une dame McGown, demeurant sur la rue Esher, est morte hier soir par suite de la négligence d'un commis de la pharmacie Fisher. Cette femme qui n'était pas bien depuis quelque temps, avait l'habitude de prendre un mélange de morphine et de quinine. Hier, elle envoya à la pharmacie susdite, un jeune homme qui rapporta pour 50 cents de morphine. La malade avala cette médecine et mourut. Son mari la trouva dans un fauteuil lorsqu'il revint de son ouvrage, hier soir. On fit une enquête.

Jeu de Lacrosse. Le détachement du club de Lacrosse qui doit visiter l'Angleterre pendant la prochaine saison, partira le 3 mai. Les joueurs seront à Edimbourg le 24 mai, et en Irlande vers la fin de juillet.

Acquitté. Brockville, 2.—Harry Allen, alias Loul Cantyre, a été traduit, aujourd'hui, devant le magistrat de police et acquitté. La poursuite n'a pu donner aucune preuve contre lui.

DEPECHE DU SOIR EUROPE.

ANGLETERRE. Chambre des Communes. Londres, 2.—A la Chambre des Communes aujourd'hui, Sir Arthur Otway a été élu assistant "speaker". On a adopté la proposition faite par Oubanghaye, député de Limerick, déclarant qu'il est expédient d'introduire en Irlande le principe de l'éducation compulsoire.

Londres, 2.—Les propriétaires et les assureurs du steamer Quebec, qui est arrivé à Liverpool après une traversée de cinquante jours de Portland, ont donné une récompense de £1,000 au capitaine.

Paris, 2.—Les sentences portées contre le président Boutoux et le gérant Feder, de l'Union Générale, ont été confirmées par la Cour d'Appel.

Paris, 2.—La Chambre des Députés a adopté le projet de relever les municipalités de l'obligation légale de rembourser les dépenses du culte non couvertes par des collectes.

Paris, 2.—On dit que Byrne sera remis en liberté immédiatement s'il est prouvé qu'il était à Londres le 6 mai dernier.

ILE DE MALTE. Malte, 2.—Les 13 hommes de l'équipage du steamer W. Dickinson abandonné en mer, qui manquaient, sont arrivés.

ESPAGNE. Madrid, 2.—De nouveaux crimes viennent d'être commis contre les fermiers dans l'Andalousie. Onze anarchistes ont été emprisonnés. L'Espera déclare que ces prisonniers, avec 223 autres anarchistes, ont assassiné des seigneurs, commis des vols et allumé des incendies.

ETATS-UNIS.

Détails d'un incendie. Albany, 2.—L'incendie aux électriciens de Dunlap, cette après-midi, a pu être maîtrisé avec célérité. L'édifice est rempli d'eau. Treize mille boisseaux de grain, huit cents barils de farine, et huit tonnes de provisions ont été détruits. Les assurances sont de \$11,900.

Parjures. Montréal, 2.—Un nommé Edouard Poliquin a été arrêté pour parjure et pour avoir pris le nom d'un autre votant aux polls hier.

Un imposteur. Montréal, 2.—Un jeune homme fashionable voyage en Canada sous le nom de Talbot et quelquefois de Beresford et fait un grand nombre de visites par ses impostures.

Télégraphie. M. Hoar, président de la compagnie du télégraphe Mutual Union, est de retour d'Angleterre après un long séjour à l'étranger. On dit qu'il était allé former une compagnie de câble transatlantique en Angleterre et en France, mais dans une entrevue qu'il a eu aujourd'hui, il a déclaré que les questions télégraphiques étaient tellement embrouillées depuis son départ du Canada, qu'il n'avait aucune information à donner.

Acquitté. James Barrett, accusé du vol d'une montre d'or à la gare de Bonaventure a été acquitté, ainsi que Smith, accusé de vol.

Travaux publics. Halifax, 2.—A une réunion des membres du comité conjoint du Conseil de Ville et des citoyens cette après-midi, on a discuté plusieurs questions importantes concernant la Cale-Sèche. On a recommandé de commencer les travaux immédiatement. Il a été résolu unanimement que le Conseil de Ville serait prié de nommer une députation pour se rendre à Ottawa, afin de demander au gouvernement un emprunt semblable accordé aux Commissaires du harre de Québec pour bâtir une cale-sèche convenable. On a aussi recommandé au Conseil de Ville de s'adresser au gouvernement local pour faire adopter toute législation qui sera nécessaire pour réaliser ce projet aussi-tôt que possible.

Industrie. L'inventaire formelle de la filature de coton de Halifax se fera au milieu du mois. 50 ouvriers habiles ont quitté l'Angleterre, hier, pour venir travailler dans cette manufacture; les autres employés seront choisis dans le pays. On emploiera environ 150 hommes, filles et jeunes garçons.

Élections. Montréal, 2.—St-Marie et Thibault, marchands de nouveautés, ont reçu leurs créanciers aujourd'hui et ont offert de régler leurs dettes; ils paieront probablement de 30 à 40 cents dans la piastre.

Elections municipales. Montréal, 2.—On est à examiner les listes des votants au nom de M. Balmer; vu qu'on croit que des centaines de faux votes ont été enregistrés hier pour son adversaire. Si tel est le cas, M. Balmer contestera l'élection.

Arrestation. L'ex-échevin Kennedy doit contester l'élection de M. McShane pour corruption et menées corruptives.

Arrestation. M. A. M. Foster, marchand de nouveautés, a été arrêté à l'instance de son associé M. Reinhardt, parce que l'accusé aurait pris de l'argent appartenant à la société.

Trouvé comptable. Romain Chabot a été trouvé comptable du meurtre d'Ayotte, à Athabaska. La sentence a été remise.

Tempête prétexte. Ottawa, 2.—Dans une entrevue qu'un reporter a eue aujourd'hui avec le professeur Wiggin, un sujet des prédictions des tempêtes du 9 et 11 mars, ce dernier a dit: Je tiens positivement à mes prédictions. Ça sera une tempête tellement grande qu'il n'y en a pas encore en de semblable sur la terre. Je suis positif qu'il y aura une haute marée extraordinaire dans la Baie de Bengal, sur les côtes de l'Australie et dans le golfe du Mexique.

Cour criminelle à Athabaska. Sténographie et rédigé spécialement pour le CANADIEN.

LA REINE. ROMAIN CHABOT. Sur accusation de meurtre.

TROS S. BARROS, écrivain, greffier de la Couronne.—J'ai été appelé par le député comar de ce district, pour assister à l'enquête tenue sur le corps d'Ayotte dans la maison de Jos. Labonté. J'ai été à la maison de Labonté et j'ai fait ce plan qui représente les différents appartements de la maison, le comptoir, la table, le banc, les chaises, et la trace du sang.

J'ai entendu le témoignage d'Uld. Pégis, et la position de ces meubles s'accorde avec ce qu'il dit dans son témoignage.

Joseph Labonté, madame Joseph Labonté, Hermine Provencher et Olivier

Provencher, corroborent le témoignage d'Uld. Pégis quant aux faits qui se sont passés dans la maison de Joseph Labonté, le soir du meurtre d'Ayotte, le 27 décembre dernier. Toutes ces personnes décrivent de la même manière que Pégis la position des gens dans la maison, lors de l'entrée des quatre accusés.

CHINA. Cort de Sta-Victoria.—Je demeure chez Luc Landry. Le soir du meurtre d'Ayotte le prisonnier est venu chez Luc Landry, vers six heures moins 20 minutes, pour chercher son garçon Jos. Chabot, il lui a dit qu'il venait le chercher pour retourner au dépôt rejoindra l'homme, disant à son garçon qu'il était pour le battre, mais que son garçon était capable de le battre, Jos. Chabot a répondu: "plutôt que de me battre pour Suzanne Coteau j'aime mieux prendre le talon de ma botte et le lui envoyer dans le front."

Jos. Chabot était venu avec Nap. Blanchette ramener Landry chez lui qui était ivre ce soir là.

Transquestionné. Jos. Chabot et le prisonnier sont partis tous les deux ensemble de chez nous. Le prisonnier ne paraissait pas beaucoup en boisson, mais je pense qu'il en avait pris.

LOUIS LANDRY, de Victoriaville.—J'ai appris la mort d'Ayotte le lendemain matin, du meurtre on nous a dit qu'il était mort le 27 décembre au soir vers 7 heures.

Le soir de la mort d'Ayotte le prisonnier à la barre est venu chez nous, vers 5 1/2 heures. Son garçon Jos. Chabot était avec nous. Le prisonnier lui a dit qu'il venait le chercher que la femme le demandait. Il lui a dit ensuite: "Viens t'en mon garçon au dépôt pour battre l'homme." Le garçon lui a répondu qu'il ne voulait pas se battre pour Suzanne Coteau, que plutôt de se battre pour elle il prendrait le talon de sa botte et le lui enverrait dans la face. Le jeune Chabot et le père sont partis ensemble.

Mon mari est arrivé à la maison vers 5 1/2 heures; c'est par Chabot et Nap. Blanchet qui l'ont emmené; il était en boisson.

Transquestionné. Quand le père Chabot s'est servi de cette expression "on va aller battre l'homme" il n'était pas bien fâché mais toujours qu'il était excité un peu; il avait pris de la boisson.

Q.—N'est pas vrai que le prisonnier a demandé à son garçon d'aller se battre? R.—OUI.

Re-Examiné. Q.—Vous avez dit tout à l'heure qu'il a dit à son garçon "viens t'en avec moi pour battre l'homme". R.—OUI.

Re-Examiné. Q.—Vous venez de dire qu'il y a instant qu'il a demandé d'aller se battre avec lui, comprenez-vous qu'il demandait à son garçon d'aller se battre avec lui ou avec Ayotte? R.—Avec Ayotte.

PIERRE GODOBERT, de Ste-Victoria.—Au temps de la mort d'Ayotte nous de meurions dans la même maison que l'accusé; le père Chabot son fils et leurs femmes demeuraient dans un côté de la maison, et nous demeurions dans l'autre côté.

Le soir de la mort d'Ayotte, nous avons bien entendu du bruit chez les Chabot, mais c'est difficile de dire ce qu'ils étaient habitués, c'est un drame auquel ils étaient habitués, ils prenaient une petite fête et s'amusaient. Je n'ai rien entendu concernant cette affaire.

Quand je suis revenu de mon ouvrage à 5 heures, j'ai vu une voiture à la porte chez Chabot, qui m'a dit que celle d'hier qu'il attendait et vers 5 heures et demie j'ai entendu la voix de Luc Landry dans la maison.

MADAME PIERRE GODOBERT corrobore le témoignage de son mari le dernier témoin.

Cour ajournée au 27 février 1883.

JEAN FER GARNON de Ste-Victoria.—J'ai eu connaissance du meurtre d'Ayotte le 27 décembre au soir, chez Jos. Labonté.

Je connais le prisonnier à la barre ainsi que Jos. Chabot, Nap. Blanchet et James Orr; je les ai vus après qu'ils ont été sortis de chez Labonté, ils disaient, ils venaient de là; c'est mon beau père le lendemain matin qui m'a dit que c'était venant de là. Je les ai vu venir de la maison de Jos. Chabot, vers 6 h. 7 heures; ils étaient dans le chemin qui faisaient des saccades inimaginables, mais je n'ai pas compris contre qui ils saccadaient de même.

Je ne suis pas resté longtemps là, ils sont partis en gagnant vers chez Paul Paradis, le troisième voisin. Je demeure le deuxième voisin entre Labonté et Paradis.

En allant dans la direction de chez Paradis, ils allaient dans la direction de la rivière mais ils se sont retournés sur leurs pas. Ils sont revenus vers chez moi pour J. Ste-Nadève et j'ai été le rejoindre au chemin. J'ai demandé au père Chabot ce qu'il avait à tant saccéder dans le chemin? Le père m'a répondu que c'était le défunt Ayotte qui l'avait insulté, d'avoir appelé sa femme Suzanne Coteau, et qu'il le rejoindrait ou qu'il passerait la nuit blanche.

J. Chabot, Blanchet et Orr étaient là. Le jeune Blanchet avait un bâton à la main s'il n'y avait pas eu de la neige. Je leur ai dit de s'en aller dans la direction de la rivière, que s'ils restaient je serais appelé en témoignage et que je n'allais pas ces choses là.

Je suis allé chez mon beau-père chercher ma femme et nous sommes allés chez nous.

Je n'ai rien vu à part ça.

ROMAÏN BLANCHET de Ste-Victoria.—Je connais le prisonnier. J'ai vu le meurtre d'Ayotte, vers 2 heures après minuit le même soir, lorsqu'ils sont venus chercher mon fils le prisonnier. Le soir du meurtre, j'ai justement vu le prisonnier Chabot et le vieux Chabot passer à côté de ma maison; ils venaient du dépôt de la station. Je m'en allais au dépôt. Je suis sorti de chez moi à 7 heures moins un quart. En revenant du dépôt, environ une heure après, j'ai rencontré Romain Chabot et Joseph Chabot sur le chemin qui s'en allait au dépôt.

Le jeune Chabot m'a dit, le vieux ne m'a pas salué ni parlé. Le vieux a dit à Jos. Chabot, avare d'arriver à moi, qu'il lui en avait fourré un bon.

PAR LA COUR. Q.—Ce sont les propres paroles dont il s'est servi? R.—OUI. Il n'a pas indiqué qui ça pouvait être.

PAR LA COUR. Q.—De quelle direction venait-il? R.—Du moulin en gagnant la station.

PAR LA COUR. Q.—Quelle est la direction que les accusés ont prise? R.—OUI.

Q.—Quelle est la direction que les accusés ont prise? R.—OUI.

Q.—Quelle est la direction que les accusés ont prise? R.—OUI.

Transquestionné.—Je suis le père de Napoléon Blanchet, un des accusés. Lorsque j'ai rencontré les deux Chabot c'était vers sept heures moins un quart. Il ne faisait pas clair, les jours étaient courts dans ce temps-là; ce n'était pas dans un temps où on ne pouvait pas distinguer, il y avait de la neige.

Quand j'ai rencontré les deux Chabot la deuxième fois, ils étaient à une distance de moi de 40 à 50 pieds. A 50 pieds je pouvais distinguer parfaitement une personne; ce n'était pas une nuit noire, c'était une nuit d'hiver.

Q.—Vous jurez positivement que vous avez entendu le prisonnier à la barre dire, quand il était à une distance d'environ 50 pieds, le 27 décembre dernier au soir: "Je lui en ai fourré un bon"? R.—OUI. Il m'a paru excité, ils marchaient vite tous les deux, grand train. Je ne me suis pas trompé sur la voix du prisonnier, je suis habitué à sa voix, je le connais depuis 10 à 12 ans.

PAR LA COUR. Q.—Vous avez dit que le jeune homme vous a salué? R.—OUI.

Q.—Vous avez bien entendu sa voix? R.—OUI. Je suis familier avec sa voix, j'ai reconnu sa figure aussi.

Re-Examiné. Je suis ingénieur. Dans le mois de Décembre dernier, je menais l'engin de la tannerie de M. Matte à Athabaska Station. Nos heures de travail sont de 7 heures A. M. à 6 h. P. M.

Depuis 10 à 12 ans j'ai rencontré le prisonnier, souvent plusieurs fois par jour. J'ai travaillé dans le même moulin que lui chez Russell.

John Hays, de Credit, P. Q. dit qu'un rhumatisme de neuf mois l'avait rendu tellement infirme de l'épaule qu'il ne pouvait plus même lever la main jusqu'à la hauteur de sa tête. Au moyen de l'huile électrique du Dr Thomas, la douleur et cette infirmité disparurent et depuis trois mois, il n'a pas eu la moindre attaque.

Nouvelles Locales.

TEMPERATURE.—Voici les probabilités de la température pendant les 24 prochaines heures: Dans le haut et le bas du St-Laurent, vents du nord. Temps beau; avec température plus élevée. Dans le golfe, vents frais et forts de nord et nord-ouest. Beau temps et température un peu plus froide.

ALIÉNÉ.—Un nommé Paul Ouellet, de Trois-Pistoles, a été conduit hier à l'Asile Bessault.

ENREGISTREMENT.—L'an dernier, on a enregistré au bureau d'enregistrement de Lévis 787 documents; 28 sont des contrats de mariage, et 290 sont des actes comportant hypothèque.

RECONNAISSANCE.—Les habitants de St-Sébastien d'Yamir ont présenté, le 19 de février dernier, un cadeau consistant en un joli album à leur dignité curé, M. l'abbé Garon, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

DES FAVEURS.—Plusieurs élèves diplômés dans la fromagerie et beurrierie de la Baie, demandent au gouvernement de leur procurer des charges d'instituteurs dans les nouvelles écoles que le gouvernement est en voie d'établir.

UNE VOIE FERRÉE.—Le chemin de fer du Québec Central sera prêt pour la circulation au dix courant entre St-Joseph et Ste-Marie.

ANNIVERSAIRE.—C'était hier la 73e anniversaire de la naissance de Léon XIII.

Il agit directement sur l'estomac, le foie, les reins et cela d'une manière remarquable. Le ZOPREX est bien apprécié par tous ceux qui en font usage. Un garantit que chaque bouteille est capable de guérir la dyspepsie la plus opiniâtre.

RELEVEMENT.—On n'a pas encore eu de nouvelles de la jeune Emira Audet de la paroisse de M.-D. des Anges qui a été enlevée par un sauvage, dans le mois de novembre dernier.

Les parents sont toujours dans la plus vive inquiétude.

Voici son signalement; jeune fille blonde, cheveux blonds, yeux bleus, grande pour un enfant de seize ans.

Tout renseignement sur son compte serait reçu avec reconnaissance par M. L. Audet, N.-D. des Anges, Portneuf.

ÉCHAPÉS.—Deux chevaux ont pris l'épouvante hier à Lévis. L'un sur la rue Wolfe et l'autre dans la côte du Passage.

Heureusement il n'est survenu aucun accident.

—Essayer le sirop de Tolu, senega et Gomme d'Épinette pour la toux, Rhume, Bronchite, commencement de la Consomption et vous en serez satisfait. Demandez le à votre Pharmacien ou à votre Marchand.

INDUSTRIE.—La compagnie de caoutchouc de Granby, dans les Cantons de l'Est, a reçu 20,000 verges de taille d'Angleterre.

Elle doit les recevoir en caoutchouc.

L'ALASKA.—Ce steamer a fait la traversée entre Queenstown, Angleterre, et Sandy Hook, en six jours et dix-huit heures.

C'est un voyage excessivement rapide à cette époque de l'année.

LA CHEVELURE que le RENOVA-TEUR CINGAILOS pour la chevelure régénère, ne pousse ni casse. En vente à cinquante centes la bouteille.

PETE PATRONALE.—L'Union St-Joseph à St-Roch célébrera la fête de son saint patron, dimanche, à l'église de St-Roch. A 8 heures a. m. les membres de cette société se réuniront à la Chapelle des Mortes pour la défiler par les rues St-Joseph jusqu'à la rue Desjardins, prendre la rue Desjardins jusqu'à la rue St-Joseph, descendre jusqu'à l'église. Une messe solennelle y sera chantée par M. le Grand Vicarien Légaré. Le sermon de circonstance sera fait par M. l'abbé Bouché.

Leurs, Jos. B. Allard, commissaire-ordonnateur J. B. Veau, bibliothécaire. Comité de Régie, Ephrem Dugal, Napoléon Dussault, J. B. Michaud, Joseph Rouchamp et Achille Drolet.

CONTIENANT UNE GRANDE RÉPUTATION dans tous les pays du monde.—Plus de 150,000 bouteilles de préparations, et \$3,000,000 d'expéditions, l'invention de M. Souville, ex-avocat-chirurgien de l'armée française, pour la guérison du catarrhe, la bronchite, l'asthme, la consommation dans les premières étapes, et toutes les maladies employées par des médecins et un grand nombre d'années, et presque la moitié de ces préparations et instruments ont été employés durant les derniers mois montrant que la demande est croissante et le traitement efficace.

Consultations avec les chirurgiens de l'Institut: gratis.

Les personnes qui n'ont pas les moyens de payer pour les traitements, en apportant un certificat de leur père recevront le médicament gratis.

Écrivez, incluant un timbre de poste pour circulaire, donnant toute information, à aucun des bureaux en Canada, où des spécialistes anglais et français sont prêts à répondre aux malades.

Adresse: International Throat and Lung Institute, 13 Carré Phillips, Montréal, ou 173 rue Church, Toronto, Ont.

RECETTES.—Les recettes à la douane de Montréal, pour le mois de février dernier, ont été de \$705,546, diminution de \$27,771 si on les compare à celles du mois de février 1882.

Recettes du Revenu de l'Intérieur \$106,296, diminution de \$4,405 sur celles de février 1882.

MALADIE.—La diphtérie et la rougeole font de grands ravages sur les enfants à Lévis.

Il y a aussi quelques cas de picotée dans St-Joseph de Lévis.

UN CADEAU POUR M. VENNOR.—M. Astor Kratz, le célèbre fabricant de traîneaux de Plumsteadville, Pennsylvania, vient d'offrir un cadeau à M. Vennor, le prophète de la température de Montréal, un superbe traîneau.

Le voiturier témoigne sa reconnaissance à M. Vennor pour lui avoir prêté dix mois de neige pour la Pennsylvania, ce qui lui a valu 300 commandes de traîneaux dans ce district.

IL EST dangereux de retarder, parti culièrement lorsqu'il s'agit de maladies de reins; ainsi prenez immédiatement le REMÈDE DU DR VAN BUREN POUR LES REINS et vous vous sentirez aussitôt soulagé de toutes vos souffrances. Votre Pharmacien en garde.

COMMISSAIRE.—M. Isaac Robert Eckart de Québec a été nommé commissaire pour recevoir des affidavits dans la province d'Ontario.

—Proclamez partout et aussi loin que vous le pouvez que le remède du DR VAN BUREN, POUR LES REINS, non-seulement apaise les souffrances dans toutes les maladies de reins, mais ce qui est encore plus important pour ceux qui souffrent, guérit en définitive d'une manière radicale toutes ces maladies.

UN GREVE.—Deux cents ouvriers du chemin de fer du Nord Ouest de Syracuse aux États-Unis se sont mis en grève hier. Ils prétendent qu'on n'aurait pas dû augmenter les heures de travail.

LA COMPAGNIE DE RICHELIEU.—M. Lamère, l'agent général de la Cie. du Richelieu et Ontario voyage de ce temps-ci aux États-Unis dans l'intérêt de sa santé. En conséquence M. J. N. Bandy et Cowan, le premier, secrétaire de la Cie. du Richelieu, et le second un des directeurs, sont attendus ce soir pour donner les ordres nécessaires à M. Crépau pour faire commencer le grément des divers bateaux de cette Cie, qui sont actuellement dans le port de Montréal.

LA NAVIGATION PROCHAINE.—Les réparations aux barges placées en hivernement à l'embouchure du canal Richelieu à Ottawa sont poussées activement au vue de l'ouverture prochaine de la navigation.

M. C. P. Brown, agent des Terres de la Couronne, au Saint-St-Marie, écrit: "On m'avait recommandé la M. G. et deux ou trois de mes amis l'Emulsion d'huile de Foie de Morue et d'hypophosphites de Chaux et de Soude de Northrop et Lyman, de préférence au Sirop composé d'hypophosphites. Nous préférons maintenant votre Emulsion et la croyons meilleure pour le système que le Sirop."

Définiez-vous des contrefaçons.

Depuis que Phale Electricque du Dr Thomas est devenu célèbre, un certain nombre de personnes sans principes, comme nous sommes, ont essayé de lancer l'Éclair et l'Huile Électrique et de donner ces deux compositions pour la véritable huile Électrique du Dr Thomas.

Ces articles portent des noms à peu près semblables, définiez-vous en.

Si leurs inventeurs avaient confiance dans l'honnêteté de leurs propres méthodes, ils auraient signé comme d'habitude ces articles qu'ils auraient donné un nom générique de leur or et ils n'auraient pas essayé à en effectuer la vente au moyen de la réputation d'un autre; mais comme ils savent que leurs préparations n'ont aucune action avantageuse de leur donner un nom qui puisse se rapprocher autant que possible du mot Électrique.

En conséquence nous prévenons le public, lorsqu'il voudra acheter la véritable huile Électrique de voir à ce que le nom de Phale Electricque du Dr Thomas se trouve sur le dessus de la bouteille, et en arrière: la signature de Northrop & Lyman, les propriétaires pour le Canada.

17 janvier 1883—o

M. Amos Hudgins, de Toronto, écrit: "J'ai souffert de dyspepsie depuis six ans. J'avais employé sans effet toute espèce de remèdes, enfin je flais par avoir recouru au Remède et à la découverte végétale de Northrop & Lyman contre la dyspepsie. J'en ai pris deux bouteilles, et ce remède a eu chez moi les meilleurs résultats. Je puis maintenant le recommander avec confiance à tous ceux qui sont affligés de la maladie qui me dévora."

PERDU.

Un cachet de chaîne de montre a été perdu samedi soir, du bureau du Canadian à la rue St-Jean, en dehors des portes. Une récompense de \$5 sera donnée à celui qui le rapportera à ce bureau.

26 février 1883—à R.

Vente d'engrais à l'océan. PAR OCT. LEMIEUX & CIE. Lundi 5 mars

Nous avons reçu instruction du département de l'Agriculture, de vendre à l'océan, LUNDI 5 MARS, sur les lieux, dans l'océan de la quarantaine à Lévis, environ 200000 quintaux d'engrais, (civros, 20000) condition: argent comptant, le tout enlevé avant la fin de la neige.

La vente commencera à 2 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE. Enquêteurs.

Nous attirons spécialement l'attention des cultivateurs sur cette vente. 2 mars 1883.

PIANOS.

M. M. Oct. Lemieux & Cie sont les seuls représentants à Québec de la UNEXCELLED PIANO CO. N. Y. Instruments non surpassés en élégance et en qualité vendus sur garantie pour cinq ans à des prix réduits défiant toute compétition.

Des circulaires pour nos pianos seront envoyées à tous ceux qui en feront une demande avec le prix et les conditions. Une visite est sollicitée. OCT. LEMIEUX & CIE 253 rue et faubourg St-Jean Québec.

CLUB DE RAQUETTES.

4e Courses Annuelles

SOUS LE PATRONAGE DISTINGUÉ DE SON HONNEUR LE LIEUT.-GOUVERNEUR

— ET DU — MAIRE DE QUEBEC

— SEUL LE — Terrain du Club Thistle Samedi 3 Mars 1883

A 2 hrs P. M.

JUGES: Hon. H. G. Joly, Major C. Pentland, Col. Vohl, Félix Carbray, M. P. P., G. H. Balfour, Eer.</

